



Communiqué de presse - 7 juillet 2016

Les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français validés par Annemasse Agglo.

Les élus de la Communauté d'agglomération d'Annemasse Agglo ont approuvé ce mercredi 6 juillet à une très grande majorité (46 voix pour, 1 contre, 1 abstention) les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français. Dans le cadre de la démarche engagée depuis plusieurs mois pour transformer l'ARC Syndicat mixte en Pôle métropolitain, toutes les intercommunalités membres de l'ARC doivent adopter d'ici la fin de l'été les statuts du futur Pôle métropolitain.

L'ARC Syndicat mixte, qui compte 120 communes situées dans l'Ain et la Haute-Savoie, changera de statuts au 1er trimestre 2017 pour devenir un Pôle métropolitain. Cette transformation permettra à la structure d'initier des actions d'envergure à l'échelle du Genevois français, en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de transition énergétique et de développement économique.

Les élus de l'ARC portent une vision et une ambition pour leur territoire, « un ARC fort, pour un Grand Genève fort ». L'objectif est simple : développer l'offre de transports et garantir la qualité du cadre de vie dans un territoire parmi les plus dynamiques d'Europe. La transformation de l'ARC en Pôle métropolitain marque cette volonté commune : elle traduit une nouvelle étape de coopération et d'actions après 10 ans de travail concerté (2004 : ARC Association ; 2010 : ARC Syndicat mixte ; 2017 : Pôle métropolitain).

« La création du Pôle métropolitain est une étape importante qui impactera positivement la vie quotidienne de tous les habitants d'Annemasse Agglo. Avec lui, ce sont la mobilité et l'aménagement du territoire qui prennent une toute autre dimension au coeur du Grand Genève. » - Monsieur Christian Dupessey, Président d'Annemasse Agglo.

Annemasse Agglo est la cinquième intercommunalité membre de l'ARC à délibérer sur les statuts du Pôle métropolitain. Les élus des Communautés de communes des Collines du Léman, Arve et Salève, du Pays Bellegardien, ainsi que ceux du Genevois ont déjà approuvé, chacun à l'unanimité, les statuts du futur Pôle métropolitain, respectivement les 20, 22, 23 et 27 juin. Au total, ce sont 9 intercommunalités qui doivent délibérer sur cette démarche durant l'été.

Actuellement, quinze pôles métropolitains ont déjà vu le jour en France. Une dizaine de projets sont en préparation.

« L'ARC doit être un outil plus opérationnel, qui dépasse la simple mise en réseau. Le passage en pôle métropolitain permettra d'accentuer la structuration, de développer les compétences et ouvre le droit à des financements. Il s'agit ainsi de peser plus dans l'échiquier vis-à-vis de Genève, Annecy ou de la Région. » - Monsieur Gabriel Doublet, 1er Vice-président d'Annemasse Agglo et 1er Vice-président de l'ARC Syndicat mixte.

« Il s'agit avec le Pôle métropolitain de mettre en œuvre des réponses adaptées aux enjeux métropolitains du Genevois français en matière d'attractivité du territoire, de développement économique, de cohésion sociale, de préservation de la qualité de vie et de l'environnement, au travers d'un rééquilibrage et d'une meilleure maîtrise du développement du Grand Genève. » - Monsieur Jean DENAIS, Président de l'ARC Syndicat mixte.

Contacts presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)